

ENERGIE – De plus en plus d'entreprises sont certifiées ISO 50'001, Management de l'énergie

Le référentiel ISO 50'001, publié en 2011, définit un cadre d'exigences pour que les organismes puissent élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie, fixer des objectifs pour mettre en oeuvre la politique, s'appuyer sur des données pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétique et prendre des décisions y relatives, mesurer les résultats, examiner l'efficacité de la politique et améliorer en continu le management de l'énergie. Tout comme pour ISO 9'001 et ISO 14'001, ISO 50'001 se fonde sur l'amélioration continue. La certification selon ISO 50'001 est une possibilité, mais pas une obligation. Les utilisateurs peuvent choisir soit de mettre en oeuvre la norme simplement pour les avantages directs qu'elle procure, soit de viser la certification. L'AFNOR présente plusieurs études de cas d'entreprises certifiées parmi les plus de 2'100 organismes engagés dans une démarche ISO 50'001.

[Lien vers le site de ISO](#)

[Lire l'article de l'AFNOR](#) (exemples d'entreprises en bas à droite)

APPEL D'OFFRES – Les appels d'offres publiés sur la plateforme « GPP 2020 – Low carbon tenders » ont contribué à réduire les émissions de CO₂ de plus de 70'000 tonnes

La plateforme réunit des exemples d'appels d'offres écologiques réalisés en Europe pour un grand nombre de produits et services. Chaque exemple est présenté en détail, avec notamment la liste des critères environnementaux et les résultats en termes d'économie d'énergie par rapport au produit ou service précédent.

[Lien vers le site](#)

CHAUFFAGE A EAU – L'union européenne publie une nouvelle fiche de critères environnementaux pour les dispositifs de chauffage à eau

L'union européenne met à disposition plusieurs fiches qui ont pour but d'aider les autorités publiques à faire l'acquisition de produits, de services ou de travaux ayant une incidence limitée sur l'environnement. Des fiches existent déjà pour de nombreux produits et services, notamment le papier, l'ameublement, le matériel informatique de bureau, la restauration ou les transports. Une fiche a récemment été créée pour les dispositifs de chauffage à eau.

[Lien vers le site](#)

ELECTRONIQUE – Une proposition de loi française confortant l'application du principe de précaution face aux émissions d'ondes électromagnétiques a été adoptée

Pour la première fois en Europe, une loi traite des ondes électromagnétiques émises par les antennes relais, les téléphones portables, les smartphones et les box internet. Le texte prévoit notamment une interdiction du Wifi dans les locaux destinés à accueillir des enfants de moins de trois ans, et une interdiction de toute publicité pour les téléphones vendus sans oreillette. A noter que les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables sont classés par le Centre international de Recherche sur le Cancer dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme.

[Lire l'article](#)

MOBILITE – Un projet de voiture électrique trois places est présenté au salon de l'auto de Bruxelles

Les voitures électriques de petites tailles répondent à certains besoins en milieu urbain. Plusieurs projets sont en cours, notamment « E-car 333 », un véhicule à 3 roues, deux à l'avant, une à l'arrière, offrant 300 km d'autonomie. Une des originalités du véhicule, en plus d'un poids estimé à 550 kg, est le choix de panneaux extérieurs en lin stratifié jugé moins coûteux que la tôle traditionnelle.

[Lire l'article](#)

BOIS – Le « Business solutions for a sustainable world – WBCSD » confirme que le bois peut présenter un bilan carbone neutre

Suite à de nombreux débats sur la définition de la neutralité carbone et sur les impacts liés à l'utilisation de la biomasse, le « Forest Solutions Group – FSG » du WBCSD publie un rapport « Recommendations on Biomass - Carbon Neutrality ». Ce rapport confirme que du bois issu de forêts qui possèdent un stock de carbone stable ou en augmentation peut avoir un bilan carbone neutre. L'utilisation de bois avec un bilan carbone neutre est à encourager, notamment car la demande en bois contribue à préserver ou à faire croître les forêts, et à favoriser une gestion durable des forêts.

[Lire l'article](#) (en anglais)

PLASTIQUES – Une liste des produits en bioplastique biodégradable selon le label OK compost est publiée

Le label OK compost (EN 13432) garantit que les bioplastiques certifiés sont dégradables en installations industrielles de compostage. La liste contient un grand nombre de produits labellisés, dont des granulés, des films plastiques, des sacs poubelles (une centaine de fournisseurs), des sacs (une centaine de fournisseurs), des gobelets, couverts, etc. Attention toutefois à privilégier les emballages en bioplastiques fabriqués à partir de déchets végétaux ou de résidus de production, plutôt qu'à partir de plantes cultivées servant à la production alimentaire. En effet, ces derniers affichent un mauvais bilan écologique, notamment dans le cas du maïs, car leur production contribue à l'eutrophisation et à l'acidification des sols, à la perte de biodiversité et de surfaces naturelles. De plus, ils sont en concurrence avec la production de denrées alimentaires.

[Lien vers la liste](#)